



Le trajet: 21,1 km 58 minutes



Départ: **Aéroport de Roland Garros**

Le trajet: 21 km, (une vingtaine de kilomètres avec la voie vélo du Conseil régional)

Ce trajet emprunte le sentier du littoral nord dès le départ. A La Gouvernance il faut suivre la piste routière sur la N2002. Le sentier du littoral de La Gouvernance à Bel Air qui démarre juste après la Ravine Bardeaux est réservé aux VTT et VTC.

Démarrer en face de l'aéroport direction Sainte-Marie. Le sentier du littoral nord suit la 4 voies puis se dirige vers le port de Sainte-Marie. Attention aux intersections

Passer devant le port de Sainte-Marie au bout de l'aérodrome. Longeur la mer à Sainte-Marie (bel aménagement) et remonter vers la Gouvernance en direction de la grande surface. Traverser le village et se diriger vers la Ravine des Chèvres.

Le sentier du littoral qui part au niveau de la Ravine Bardeaux n'est pas adapté aux vélos de route. (variante pour VTT ou VTC).

On remonte vers Franche Terre en passant sous la 4 voies. Depuis quelques mois la Région a créé sur la gauche une voie vélo sécurisée qui suit la quatre-voie pour aboutir à Sainte Suzanne. Tracé en bleu clair sur la carte.

Après 1,5 km de montée, on tourne à gauche. On passe devant le centre de transmission de La Marine à droite et derrière Le Grand-Hazier, **La Vanilleraie**, à gauche pour arriver sur la rue Louis Hoarau. Tourner à gauche pour descendre vers Sainte-Suzanne (on passe sur la 4 voies) devant le lycée et on se retrouve au carrefour de la N 2002. En face on peut aller au phare de Bel Air.

On suit la N 2002, on traverse le centre de Sainte-Suzanne, église et mairie puis parc du bocage, stade d'eaux vives et usine de Bois Rouge sur la gauche pour se diriger vers le Quartier Français sur une belle piste cyclable matérialisée en jaune.

Au centre de Cambuston, on file tout droit sur la D47 vers le parc de loisirs du Colosse, l'entrée se situe sur la gauche de la départementale.



Arrivée: **Parc du Colosse** Parking, arrêt de bus sur la D47

Retour en sens inverse.